

Égalité professionnelle Projet inacceptable

Déprimant ! Un projet de décret mettrait un terme à tous les travaux sur l'égalité professionnelle engagés avec les partenaires sociaux, les associations et les représentants du gouvernement depuis 2007. Malgré l'absence de vote favorable de ce décret en Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) et un avis défavorable en commission nationale de la négociation collective (CNNC).

Affligeant ! Aucun moyen supplémentaire de prévu pour inciter les entreprises à appliquer la loi. Celle-ci consiste au minimum à fournir un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes (RSC) et à rattraper des écarts salariaux lorsqu'ils sont constatés. Plus de moyens coercitifs, plus d'obligation de résultats, plus de dates de réalisation, plus que trois critères obligatoires pour remplir le RSC...

Comment, dans ces conditions, avoir un état des lieux juste et exhaustif ?

Écœurant ! Le patronat avec l'aide bien appuyée du gouvernement peut dormir tranquille. La sanction de 1 % qui devait être appliquée est devenue une sanction progressive entre 0,1 % et 1 % . Elle sera appliquée selon le bon vouloir de l'inspection du travail mais après un délai de 6 mois supplémentaires pour laisser aux entreprises la possibilité de se mettre en conformité avec la loi.

La priorité nationale déclarée par le président de la République en 2007 est enterrée en 2011 !

Méprisant ! Mépriser les femmes, soit 48 % de la population active, en ne faisant pas de l'égalité professionnelle un vrai enjeu industriel et économique est scandaleux. Ne pas vouloir faire réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes (27% d'écart résiduel en moyenne) appauvrit les femmes et réduit leur pouvoir d'achat actuel et futur.

La loi sur les retraites et en particulier celle sur la retraite des femmes a été un affront fait aux femmes et en plonge une grande partie dans la précarité.

Tout cela est inacceptable. S'il fallait organiser une rébellion, la CFE-CGC serait de la partie !

Service communication CFE-CGC